



---

# PROCÈS-VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre de Gestion

**Jeudi 25 janvier 2024**





# Liste des présents et pouvoirs Conseil d'Administration du CDG

**Jeudi 25 janvier 2024**

CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Sur convocation en date du 15 janvier 2024, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine s'est réuni le jeudi 25 janvier 2024, à 9 h 30, au Village des Collectivités Territoriales à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente du Centre de Gestion et Maire de LE RHEU.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Adjointe au Maire de LE RHEU	PRÉSENTE	VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	PRÉSENTE
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON	POUVOIR à Jean- Pierre SAVIGNAC	BOUSSEKEY Françoise Maire de SAINTE-MARIE	ABSENTE
DOUTÉ-BOUTON Murielle Maire de PLÉLAN-LE-GRAND	PRÉSENTE	GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	ABSENTE
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLES DER	PRÉSENTE	BROSSELLIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	ABSENTE
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ	PRÉSENT	CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	ABSENTE
MORICE Marie-Christine Maire d'ÉTRELLES	POUVOIR à Marie-Claire MERVIN	VEILLÉ Jean-Luc Maire de LE PERTRE	ABSENT
FOUJLÉ Alain Maire de FEINS	PRÉSENT	LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	ABSENTE
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON	POUVOIR à Françoise JOLAUD		
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD	PRÉSENTE	GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	ABSENT
BERTON Jean-Éric Maire de LA DOMINELAIS	PRÉSENT		
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	PRÉSENT	PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	ABSENTE
FORET Alain Maire de LA CHAPELLE JANSON	ABSENT	BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault	ABSENTE
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire CHÂTEAUBOURG	PRÉSENTE	MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	ABSENT
JOLAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE	PRÉSENTE	GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	ABSENTE
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC	ABSENT	TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	ABSENT
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'IFFENDIC	ABSENTE	GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	PRÉSENT
PRÉVERT Rose-Line Maire de LIEURON	ABSENTE	BRIÈRE Christèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	ABSENTE
COCHAUD Yannick Maire d'ORGÈRES	POUVOIR à Chantal PÉTARD-VOISIN	CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	ABSENTE
GAGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC	PRÉSENT	PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	ABSENTE
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE	POUVOIR à Evelyne SIMON- GLORY	RENAULT Yves Maire de CHÂTEAUGIRON	ABSENT
SORAIS Pierre Maire de TRÉMÉHEUC	ABSENT	DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	PRÉSENT

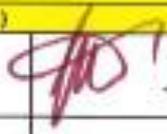
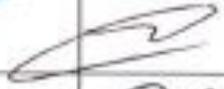
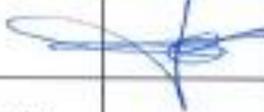
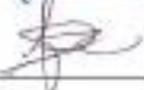
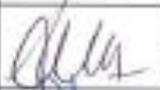
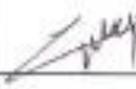
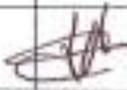
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILAUD Dominique Vice-Président La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ	POUVOIR à Alain FOUGLÉ	GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COËSMES	ABSENT
OULED-SGHAIER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ	POUVOIR à Murielle DOUTE- BOUTON	FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LIVRÉ SUR CHANGEON	ABSENT
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER	ABSENT		
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL	ABSENT	KRUGER Katja Conseillère régionale	ABSENTE
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL	ABSENTE	CROCQ André Conseiller régional	ABSENT
GALLIER Maxime Conseiller régional	ABSENT	PARMENTIER Mélina Conseillère régionale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	POUVOIR à Catherine ROUX	COURTEILLE Anne-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	ABSENTE
BILLARD Armelle Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	ABSENTE	GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	ABSENT
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental	PRÉSENT	FAILLÉ Charlotte Conseillère départementale	ABSENTE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale déléguée Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole	PRÉSENTE	GUILLOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	ABSENT
CRANCE Jean-Virgile Adjoint au Maire de SAINT-MALO	PRÉSENT	LAUDE Sophie Conseillère déléguée à la Ville de SAINT-MALO	ABSENTE
CARRÉ Maria Adjointe au Maire de FOUGÈRES	ABSENTE	BOUDET Serge Adjoint au Maire de FOUGÈRES	PRÉSENT
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRIES Gaëlle Vice-Présidente du SDIS 35 Conseillère départementale	PRÉSENTE	NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	ABSENT
ROUX Catherine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ	PRÉSENTE	PIROT-LEPRIZÉ Sophie Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO	ABSENTE

SCHILLING Roger Administrateur des Finances Publiques Adjoint - Chef de Service Comptable «service de gestion comptable de Rennes»	ANDRÉ Sébastien Directeur Général des Services
ZAM Laurent Directeur Général Adjoint	PAVIOT Jean-Michel Secrétaire Général
LAUNAY Ludivine Responsable du service Ressources	DELATOUCHE Fabienne Responsable de l'activité Finances - Marchés Publics
BELLITI Laurence Responsable de l'activité Secrétariat de direction et Instances	GOUPIL Mélanie Assistante de Direction

Nombre de membres en exercice :	35
Quorum :	18
Nombre de membres présents :	20
Nombre de membres présents ayant voix délibérative :	19
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	27
Date de convocation :	15 janvier 2024
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre SAVIGNAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE

Séance du 25 janvier 2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES (élections)			
PÉTARD-VOISIN Chantal Maire de LE RHEU		VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNÉ	
LE COZ Louis Adjoint au Maire de REDON		BOUSSEKEY Françoise Maire de Sainte-Marie	
DOUTÉ-BOUTON Murielle Maire de PLELAN-LE-GRAND		GRUEL Audrey Adjointe au Maire de BRÉAL-SOUS-MONTFORT	
SIMON-GLORY Évelyne Maire de PLESSEUR		BROSSELIER Christelle Maire de MESNIL-ROC'H	
SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de CESSON-SÉVIGNÉ		CABANIS Florence Adjointe au Maire de PACÉ	
MORICE Marie-Christine Maire de D'ÉTRELLES		VEILLÉ Jean-Luc Maire de LE PERTRE	
FOUPLÉ Alain Maire de FEINS		LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	
CORNÉE Christelle Maire déléguée de RIVES-DU-GUESNON			
MERVIN Marie-Claire Adjointe au Maire de DINARD		GUICHARD Pascal Conseiller Municipal de DINARD	
BERTON Jean-Eric Maire de LA DOMINELAIS			
PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVELLY		PASSILLY Karine Maire de SAINT-UNIAC	
FORET Alain Maire de LA CHAPELLE JANSON		BOUCHER Marie-Claire Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT	
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de CHÂTEAUBOURG		MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de VITRÉ	
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE		GALIC Sylvie Maire de LE VERGER	
ROUL Christophe Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC		TANGUY Mickaël Conseiller municipal de GOVEN	
BERTRAND Chrystèle Adjointe au Maire d'EFFENDIC		GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	
PRÉVERT Rosa-Line Maire de LIEURON		BRIÈRE Christèle Adjointe au Maire de PIPRIAC	
COCHAUD Yannick Maire d'ORGÈRES		CHEVALIER Marion Adjointe au maire de BRUZ	
GAGNE Olivier Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC		PERRIN Paule Adjointe au Maire de MAEN ROCH	
BAKHOS Lara Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE		RENAULT Yves Maire de CHÂTEAUGIRON	
SORAIS Pierre Maire de TRÉMÈHEUC		DUFEU Gérard Maire de VIEUX-VIEL	

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS (élections)			
CORNILAUD Dominique Vice-Président de La Roche aux Fées Communauté Adjoint au Maire de JANZÉ		GALLARD Luc Président de La Roche aux Fées Communauté Maire de COESMES	
OULED-SGHAÏER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté Adjointe au Maire de LIFFRÉ		FRAUD Emmanuel Vice-Président de Liffré-Cormier Communauté Maire de LVRÉ SUR CHANGEON	
BEAUDOIN Jean-Luc Vice-Président Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER			
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE (désignations)			
PERRIN Stéphane Vice-Président du CONSEIL RÉGIONAL		KRUGER Katja Conseillère régionale	
PELLERIN Isabelle Vice-Présidente du CONSEIL RÉGIONAL		CROCQ André Conseiller régional	
GALLIER Maxime Conseiller régional		PARMENTIER Méline Conseillère régionale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT (désignations)			
ROUX Laurence Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL		COURTEILLE Anne-Françoise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
BILLARD Annelise Vice-Présidente du CONSEIL DÉPARTEMENTAL		GUIDONI Jean-Paul Conseiller départemental	
BOHANNE Jean-François Conseiller départemental		FAILLE Charlotte Conseillère départementale	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES (désignations)			
ROUSSET Emmanuelle Conseillère municipale déléguée à la Ville de RENNES Vice-Présidente de Rennes Métropole		GUILLOTIN Daniel Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain	
CRANCE Jean-Vincent Adjoint au Maire de SAINT-MALO		LAUDE Sophie Conseillère déléguée à la Ville de SAINT- MALO	
CARRÉ Marie Adjointe au Maire de FOGÈRES		BOUDET Serge Adjoint au Maire de FOGÈRES	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS (élections)			
MESTRES Gaëlle Administratrice du SDIS 35 Conseillère départementale		NADESAN Yannick Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES	
ROUX Catherine Conseillère de RENNES Métropole Adjointe au Maire d'ACIGNÉ		PIROT-LEPRIZÉ Sophie Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO	

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Jeudi 25 janvier 2024

## ORDRE DU JOUR

### LES INFORMATIONS

- A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation
- B. Activité de l'exécutif
- C. Projet Compétences FPT 35 : point d'étape
- D. Forum de l'emploi public breton

### LA THÉMATIQUE : Le budget 2024

- A. M57 : adoption d'un règlement budgétaire et financier
- B. M57 : les amortissements
- C. M57 : application de la fongibilité des crédits
- D. Budget Principal du CDG : budget primitif 2024
- E. Affaires financières 2024
  - 1. Subventions 2024
  - 2. Cotisations 2024 renouvelées
- F. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : budget primitif 2024
- G. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : budget primitif 2024

### LES DÉLIBÉRATIONS

- A. Barème de rémunération des intervenants : révision de la rémunération des concepteurs de sujets
- B. Mutualisation des sujets de catégorie C entre les CDG du Grand-Ouest : adoption de la convention cadre
- C. Formation des élus locaux : accès et financement
- D. Comptes Epargne Temps : prise en charge
- E. GIP Informatique : protocole transactionnel, renouvellement de la convention d'adhésion aux applications et avenir de certains logiciels
- F. Marque employeur DEN.bzh : récapitulatif et avenants aux conventions
  - o La convention constitutive du groupement de commandes
  - o La convention de financement du poste de chargée de mission « marque employeur ».
- G. Missions temporaires : partenariat hors convention générale missions facultatives - EPTB Eaux et Vilaine

### LES ACTUALITÉS DU CDG 35

- A. Publications et focus

## LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

---

- A. Bureau et Conseil d'Administration
- B. Commissions Paritaires : CAP - CCP
- C. Comité Social Territorial départemental
- D. Conseil Médical
- E. Autres rencontres

Madame la Présidente procède à l'appel et fait état des pouvoirs :

- Yannick COCHAUD à Chantal PÉTARD-VOISIN
- Louis LE COZ à Jean-Pierre SAVIGNAC
- Marie-Christine MORICE à Marie-Claire MERVIN
- Lara BAKHOS à Évelyne SIMON-GLORY
- Christelle CORNÉE à Françoise JOULAUD
- Anne-Laure OULED-SGHAIER à Murielle DOUTÉ-BOUTON
- Dominique CORNILLAUD à Alain FOUGLÉ
- Laurence ROUX à Catherine ROUX

Après avoir constaté que le quorum était atteint, elle ouvre la séance à 9 h 35.

Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC est désigné comme secrétaire de séance.

### Adoption du procès-verbal

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du jeudi 30 novembre 2023.



**Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 30 novembre 2023 est déclaré adopté.**

# LES INFORMATIONS

## A. Marchés publics : décisions prises au titre de la délégation

Le Conseil d'Administration peut donner délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Pour mémoire, les membres du Conseil d'Administration ont donné délégation à la Présidente, par délibération n° 20-92 du 16 décembre 2020, pour toute la durée de son mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La Présidente doit rendre compte au Conseil d'Administration de ses décisions prises à ce titre.



### **Le Conseil d'Administration est informé des éléments suivants :**

- ❖ Signature d'un contrat pour l'étude trajectoire (accompagnement à la consolidation du fonctionnement du CDG 35), signé avec la société Relyens SPS, pour un montant de 46 860€ TTC.
- ❖ Signature d'un contrat pour l'achat de carburants et l'utilisation des services attachés, signé avec la société Fleet pro SAS, pour une durée de 6 mois.

### **Marchés publics et consultations en cours :**

- ❖ Une consultation a été lancée, en procédure adaptée, pour le groupement de commande constitué des 4 CDG Bretons, pour la conclusion d'un marché d'assurance « Dommages aux biens ». Le marché a été notifié le 14/12/2023 au Cabinet Joyeux.
- ❖ Une consultation a été lancée, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour la conclusion d'un marché de Tests Psychotechniques dans le cadre des concours de gardien-policier de police municipale. Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil d'administration a autorisé M<sup>me</sup> la Présidente à signer le marché avec la société PEARSON. Le marché est en cours de notification.

## B. Activité de l'exécutif

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les administrateurs des dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration, telles que retracées dans le tableau ci-après.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
<b>Réunions des instances du CDG 35</b>					
11/01/2024	Bureau du CDG	CPV	MDB/JPS/ESG	SA/JMP	LL
25/01/2024	Préparation Commission Administrative Paritaire de catégorie C	CPV	ESG	JMP	SG
25/01/2024	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	LL
30/01/2024	Commission Administrative Paritaire de catégorie C	CPV	ESG/LLC/JPS		SG
08/02/2024	Conseil Médical formation plénière "collectivités affiliées"		JPS	JMP	SS
05/02/2024	Conseil de Discipline de catégorie B	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG
13/02/2024	Préparation CST - Formation Plénière		ESG	JMP	SG
15/02/2024	Comité Social Territorial - Formation Plénière		ESG/JPS	JMP	
15/03/2024	Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail		ESG/JPS	JMP	SG
21/03/2024	Bureau du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/JMP	LL
21/03/2024	Préparation Commissions Administratives et Consultative Paritaires	CPV	ESG	JMP	SG
26/03/2024	Commissions Administratives Paritaires de catégories A/B/C	CPV	ESG/LLC/MDB/JPS		SG
26/03/2024	Commission Consultative Paritaire	CPV	ESG/LLC/JPS		SG
04/04/2024	Conseil d'Administration du CDG	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	LL
<b>Réunions CDG et coopérations</b>					
08/02/2024	Forum de l'Emploi Public Breton	CPV	MDB	SA/LZ/JMP	CR
<b>Rencontres avec les collectivités ou institutions</b>					
04/01/2024	Recontre avec la Présidente de l'AMF35	CPV		SA	
<b>Rendez-vous et réunions internes CDG</b>					
09/01/2024	1er COPIL Trajectoire	CPV	MDB/ESG	SA/LZ/JMP	LL/SG
16/01/2024	Cérémonie des vœux au Personnel	CPV	LLC/MDB/ESG/JPS/MCM	SA/LZ/JMP	Tous les RS
06/02/2024	Réunion interne relative aux RH	CPV		SA	
13/02/2024	Groupe de travail RSO	CPV		SA/LZ/JMP	LL/CN
20 et 22/02/2024	Recrutements PREMICO		MCM	LZ/JMP	CR
22/02/2024	2ème COPIL Trajectoire	CPV	MDB/ESG	SA/LZ/JMP	LL/SG
19/03/2024	Ouverture PREMICO	CPV	MCM	SA/LZ/JMP	CR
11/04/2024	Instance du Personnel	CPV	ESG/JPS	SA	LL
16/04/2024	Commission des Employeurs Territoriaux - CC Bretagne Romantique	CPV	LLC/MDB/ESG/MCM	SA/LZ/JMP	

C. PÉTARD-VOISIN (CPV) - L. LE COZ (LLC) - M. DOUTÉ-BOUTON (MDB) - É. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. SAVIGNAC (JPS) - S. ANDRÉ (SA) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. NOBILET (CN) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS)



**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'activité de l'exécutif.**

## C. Projet Compétences FPT 35 : point d'étape

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, pour donner vie au projet d'« école interne », validé par le bureau du CDG, le cabinet Sémaphores nous a aidés à structurer une démarche avec des représentants des collectivités adhérentes et affiliées. En 4 mois, cela conduit à dresser des pistes d'investigations qui méritent un premier examen, dont voici le cheminement et les axes essentiels :

- **Septembre 2023** : Embarquer les acteurs dans un projet innovant et dynamique en mobilisant les partenaires « chemin faisant » comme dans le cadre d'une « formation-action » où les participants formalisent eux-mêmes leurs apprentissages en capitalisant différents apports internes et externes (à la différence d'une étude classique qui commencerait par un diagnostic méthodique assez long pour d'abord objectiver et circonscrire le sujet).
- **Octobre 2023** : S'accorder largement sur le caractère structurel d'une grave crise du renouvellement des compétences dans la FPT, touchant en particulier les fonctions support spécifiquement territoriales = Gestionnaire RH / Paie / Comptabilité (moyenne d'âge élevée et peu de renouvellement car métiers non enseignés par l'Éducation nationale).

Cette pénurie en GRH diminue les capacités d'action du CDG, faute de relais sur place en capacité de mettre nos conseils en œuvre aux côtés des élus. D'autres métiers pourront être intégrés lorsqu'il aura été démontré que la nouvelle approche est pertinente.

- **Novembre 2023 : Analyser les facteurs de tensions autour de 4 axes**, comme autant de leviers à questionner pour sortir de l'impasse actuelle :
  - **Le(s) métier(s)** : Revoir les conditions d'exercice des postes en tension qui peuvent nuire à leur attractivité ; Identifier leurs atouts en termes d'utilité sociale et de vie pratique ; Déterminer l'appellation qui saura le mieux expliciter les intérêts et Massifier les offres pour accroître la visibilité d'une filière d'accès à stimuler pour les candidats et les formateurs...
  - **La Formation** : Cartographier les dispositifs existants et leurs lacunes ; Développer les partenariats en privilégiant les cursus qualifiants (*ingénierie autour des titres les plus pertinents*) ; Dynamiser la communication sur les facilités d'entrée et d'insertion ; Structurer une communauté professionnelle s'activant à son renouvellement grâce à une identité positive...
  - **Les dispositifs** : Cerner les statuts possibles des apprenants et les types de financements pour les recruteurs (*Apprentissage ? Dispositif expérimental ? Soutien de Pôle Emploi ?*) ; Envisager des passerelles amont et aval pour accompagner les stagiaires tout au long de leurs parcours (*remédiations initiales, part de reconversions du secteur privé, part de reclassement du secteur public, aides aux prises de postes...*) ; Se donner les moyens d'un « écosystème » favorable à toutes les parties...
  - **La Communication** : Se doter d'une stratégie globale valorisant le(s) métier(s) ciblé(s) ; Inviter les collectivités à valoriser leurs collaborateurs ; Impliquer ces derniers dans la promotion de leurs missions et débouchés (*pour se doter d'« ambassadeurs »*) ; Prioriser les temps et lieux de prospection vers les publics correspondants aux dispositifs retenus ; Articuler cette campagne avec la démarche régionale DEN.bzh...

4 Leviers à activer sur le contenu d'un « Campus FPT 35 »

Cette approche conduit à s'interroger sur la faisabilité d'une mobilisation décloisonnée des employeurs de la FPT à la manière d'une **branche professionnelle**.

Le mandat donné au CDG 35 pourrait être plus explicite et mieux associer les grandes collectivités au vu de leur poids sur le marché de l'emploi. L'articulation entre nos initiatives et la synergie DEN.bzh posera également la question de l'éventuelle régionalisation de la démarche.

- **Décembre 2023 : Approfondir ces pistes d'investigations** pour formuler des recommandations (esquisser un plan d'actions) et **explorer les modalités de saisine collective des enjeux** :
  - **Quelle méthode concrète ?** Des appels à projets ponctuels ? Un plan d'action annuel ? Une feuille de route multi-dimensionnelle ? Un business plan autonome qui détermine un tarif correspondant à ce qu'il produit ?
  - **Quel format juridique ?** Une association Loi 1901 ? Une mission déléguée au CNFPT ? Une cellule dédiée au CDG 35 avec un budget annexe ? Un groupement d'employeurs formalisé ? Possiblement un groupement public-privé ?
  - **Quels financements ?** Une sollicitation des services de l'État face à un défi particulier ? Une adhésion des structures intéressées avec une cotisation sur une base à déterminer (masse salariale, offres publiées, habitants etc...) ? Une prestation facturant les droits d'usages selon le coût de revient ? Une sollicitation de fonds d'amorçage et/ou de mise à disposition de moyens humains (participation budgétaire ou en nature) ? Une combinaison de tout cela ?
  - **Quels moyens humains ?** Un cahier des charges pour une totale délégation à un campus existant ? Un lobbyiste pour faire bouger les lignes ? Un délégué général entre les commanditaires et divers partenaires de mise en œuvre ? Une équipe légère avec un chef de projet, un ingénieur pédagogique et un intervenant pivot ?

4 Dimensions à arbitrer sur le contenant d'un « Campus FPT 35 »

Cette série de questionnements renvoie à la **future gouvernance du « Campus »** envisagé selon l'ambition et l'autonomie qu'on pourra lui prêter...

Ces pistes sur le « contenu » et le « contenant » du projet seront soumises au COPIL du 18 janvier qui sera introduit par un témoignage de Mr Mathieu Peraud, délégué général de l'UIMM 35-56 (voir encadré) sur la mobilisation de sa branche professionnelle, puis une orientation sera sollicitée auprès du Conseil d'Administration du CDG 35 du 28 janvier (représentatif de toutes les collectivités).

Avec l'aide du cabinet Sémaphores, le groupe projet sera invité à construire un plan d'actions en février-mars 2024 correspondant aux enjeux relevés et aux modalités retenues préférentiellement. L'appui des pouvoirs publics et des partenariats élargis seront recherchés pour le financement et la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux dispositifs de formation (besoin de lancer une prospection de candidatures dès avril-mai, si souhait d'ouverture en septembre-octobre).

Le Bureau a pris connaissance des travaux réalisés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. Il salue la mobilisation collective de cadres RH de toutes strates de collectivités pour échanger sur les difficultés et la manière d'y remédier.

Très attentif aux propositions techniques du groupe projet, il mesure en effet que l'ampleur de la crise de recrutement suppose d'élargir les partenariats. Dans l'attente de scénarii à bâtir en février-mars, le Bureau serait favorable à une démarche sur deux échelles de temps :

- Dès 2024 et sur 2 ans, diversifier les expérimentations et rechercher des formations certifiantes pouvant correspondre aux besoins, notamment en Gestion RH-comptabilité. L'idée de parcours avec tronc commun et options serait à étudier.
- À échéance 2026, structurer les dispositifs de préparation aux métiers territoriaux sous un label attractif commun, permettant de combiner volume et adaptation aux besoins (massifier sans renoncer à la qualité). Divers modes de gestion peuvent s'envisager.

Dans cette perspective, des dispositifs peuvent être amorcés en partie sur les fonds propres du CDG. Cependant, des financements diversifiés, après sollicitation des services de l'État, de la Région et de France Travail, seront recherchés, de même que la responsabilisation des acteurs (stagiaires, organismes de formation, collectivités recruteuses). Des plans d'actions seront étudiés dès le printemps 2024.

Aude de la VERGNE souligne l'existence de structures à Rennes qui proposent également des formations par alternance. Elle estime que, pour créer une école, il convient de s'appuyer sur une structure existante et que cela pourrait s'avérer plus simple que de créer une école à part entière.

Laurent ZAM confirme que le projet est de créer un label, dont une partie serait propre à la territoriale. Il sera important d'avoir un flux de stagiaires et il conviendra d'établir une feuille de route avec un processus en 2 temps comme proposé par les membres du Bureau. L'école serait un peu comme DEN : une marque générique qui permet de regrouper et de massifier.

Emmanuelle ROUSSET propose de s'appuyer sur l'expérience d'écoles telles qu'Askoria ou Sciences Po. Nous pouvons recruter ensemble pour donner plus de visibilité.

Jean-Virgile CRANCE trouve l'initiative très bonne mais attire l'attention des administrateurs sur les risques de comparaison avec l'UIMM, l'une des fédérations les plus puissantes et les mieux structurées. Il apprécie l'approche de l'apprentissage et comprend que le budget soit réduit. Il demande si ce projet a déjà été mené dans d'autres régions.

Madame la Présidente souligne que le CDG 35 est précurseur sur cette démarche. Sébastien ANDRÉ précise que notre établissement est très innovant et que les autres CDG commencent à développer certains sujets déjà mis en place depuis de nombreuses années en Ille-et-Vilaine.

Laurent ZAM indique que ce projet va être transformé en plan d'actions sur février ou mars et que ce sujet pourrait être abordé lors de la Commission des Employeurs Territoriaux du 16 avril à la communauté de communes de la Bretagne Romantique.

Jean-Pierre SAVIGNAC souligne que la CMA Bretagne (chambre des métiers et de l'artisanat) sera approchée dans les prochaines semaines pour obtenir des conseils et évoquer les formations possibles.

Sébastien ANDRÉ précise qu'un comité de travail s'est réuni à plusieurs reprises avec des représentants des collectivités adhérentes et un panel des collectivités affiliées. Seule la Région Bretagne a été absente de ces rencontres.

Madame la Présidente indique qu'il pourrait être envisagé de faire remonter cette démarche auprès des ministères pour obtenir leur soutien.

## Articulation des principales fonctions supports des collectivités territoriales

### Famille de métiers Ressources Humaines

#### Responsable service RH / DRH

- Participation à la politique RH de l'autorité territoriale (dont LDG)
- Accompagnement des agents et des services (GPEEC, mobilité, formation, transformation des postes...)
- Animation du dialogue social (instances)
- Coordination de la gestion administrative et statutaire
- Pilotage de la masse salariale et des évolutions du Régime Indemnitare
- Animation d'une démarche de QVT
- Discipline et contentieux
- Com interne et Infos RH

#### Chargé(e) de Recrutement

- Com° des offres d'emploi et promotion des métiers
- Analyse des CV et gestion du processus de sélection
- Suivi de l'intégration des nouveaux agents

#### Gestionnaire Formation

- Analyse des besoins individuels et collectifs
- Mise en œuvre du plan de formation

#### Conseiller(ère) Mobilité et Prévention

- QVT et Maintien dans l'emploi
- Appui aux projets des agents

#### Assistant(e) RH

- Gestion des dossiers du personnel
- Préparation des éléments variables mensuels pour le calcul de la paie
- Aide à la réalisation des arrêtés, des contrats, des prestations sociales, des dossiers chômage et retraite
- Saisie de données / mise à jour des dossiers individuels dans le SIRH
- Publication des offres d'emploi, tri des CV en amont des recrutements
- Suivi des dispositifs de formations
- Suivi d'enquêtes et Bilans (RSU...)

### Famille de métiers Finances - Achats

#### Responsable service Finances

- Participation à la définition de la stratégie financière et d'achats
- Élaboration du budget principal et des budgets annexes
- Mise en œuvre du budget des services et contrôle des exécutions budgétaires déconcentrées
- Supervision des achats et contrats
- Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives
- Animation d'une pratique des engagements et de la comptabilité analytique
- Gestion de la dette et de la trésorerie

#### Acheteur (teuse) public

- Assistance aux services prescripteurs dans la définition du juste besoin
- Aide à la stratégie de commande publique
- Choix des procédures puis instruction et suivi de l'exécution des marchés publics
- Evaluation et révision des pratiques d'achat

#### Assistant(e) comptable

- Traitement des dépenses et recettes courantes, vérification des pièces, saisie et ordonnancement
- Suivi des procédures en lien avec les services comptables de l'Etat
- Relations avec les services, les usagers, les partenaires et les fournisseurs
- Tenue de régie d'avances et/ou de recettes
- Gestion de l'information, classement et archivage de documents
- Planification et suivi des opérations comptables selon le cycle budgétaire

### Métier générique

#### Gestionnaire Carrières - Paie - Compta

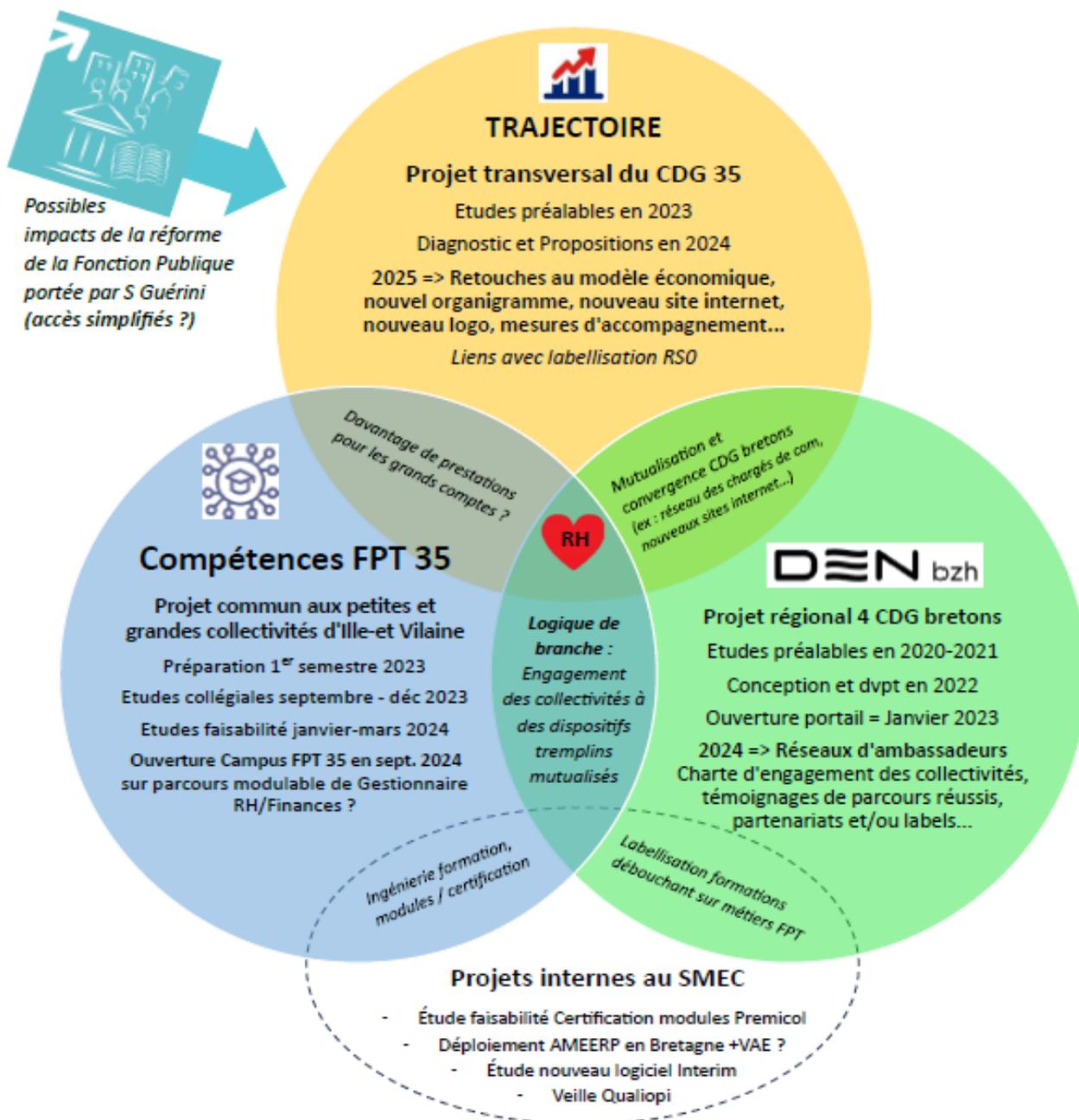
- Tenue des dossiers individuels par la gestion des carrières, des contrats et des actes RH (positions adm, avancements, cessations...) selon le statut de la FPT, les procédures internes (LDG) et les instances de dialogue social
- Gestion de la paie et du régime indemnitaire dans le respect des échéanciers de transmission
- Mise en œuvre les procédures collectives (évaluation, besoins de formations, DU, RSU)
- Gestion du temps de travail et des congés, Suivi de l'absentéisme et du contrat d'assurance statutaire
- Participation au montage des budgets et au suivi de leur bonne exécution
- Traitement des dépenses et recettes courantes, vérification des pièces, saisie et ordonnancements

Fonctions non enseignées par l'Education nationale et présentes dans les mairies à partir de 1500 hab environ (dès qu'une école et garderie font passer l'effectif à plus de 15 agents dont 3 adm)

A partir de 10 000 hab vient seconder le RRH et perd la fonction comptable

## Axe ATTRACTIVITÉ

### Articulation des différents projets de transformation des activités emploi en 2024



Les membres du Conseil d'Administration se prononcent favorablement sur la démarche envisagée par le Bureau sur deux échelles de temps :

- Dès 2024 et sur 2 ans, diversifier les expérimentations et rechercher des formations certifiantes pouvant correspondre aux besoins, notamment en Gestion RH-comptabilité. L'idée de parcours avec tronc commun et options serait à étudier.
- À échéance 2026, structurer les dispositifs de préparation aux métiers territoriaux sous un label attractif commun, permettant de combiner volume et adaptation aux besoins (massifier sans renoncer à la qualité). Divers modes de gestion peuvent s'envisager.

## D. Forum de l'emploi public breton

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la 5<sup>ème</sup> édition du « Forum de l'emploi public breton » se tiendra le jeudi 8 février 2024 au Quartz-Congrès à Brest autour de la thématique « la fonction publique tout au long de la vie ».

Cet événement, d'ampleur régionale en matière d'emploi et de formation, est l'occasion de rassembler et de faciliter les échanges professionnels entre l'ensemble des parties prenantes de la fonction publique.

En parallèle, s'est lancé le concours du Trophée de la restauration territoriale qui valorise et récompense le travail des agents de restauration collective. La remise des Trophées aura lieu sur place lors du Forum.

Le CDG 29 invite les élus et cadres des CDG bretons à un cocktail dînatoire avec théâtre d'improvisation sur les enjeux RH liés aux défis du vieillissement de la FPT.

Madame la Présidente invite les administrateurs à participer au Forum de l'emploi public breton qui se tiendra le 8 février à Brest.



Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives à l'organisation du Forum de l'emploi public breton qui se déroulera le 8 février 2024 à Brest.

# LA THÉMATIQUE

## Le budget 2024

### A. M57 : adoption d'un règlement budgétaire et financier

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'ils ont approuvé, lors de la séance du 30 novembre 2023, le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les 3 budgets du CDG35.

Ce changement de cadre budgétaire et comptable implique l'approbation par l'assemblée délibérante d'un règlement budgétaire et financier.

Ce document, annexé, ne se substitue pas aux dispositions réglementaires et normatives applicables dans ce domaine, mais apporte un éclairage sur les modalités de gestion budgétaire et comptable du CDG35 par l'exécutif, sous le contrôle de l'assemblée délibérante.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'approuver le règlement budgétaire et financier ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer tout document émanant de ce rapport.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

### B. M57 : les amortissements

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour rappel, sont considérées comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de mettre à jour les durées d'amortissement.

Équipements	Durées d'amortissement
Logiciel	3 ans
Frais d'études	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Matériel informatique (poste de travail et périphériques)	3 ans
Matériel de téléphonie (téléphones et périphériques)	3 ans
Matériel technique	5 ans
Équipement médical	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil thermique (chaud et froid)	15 ans
Matériel de transport	5 ans

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, le CDG35 calculant en M832 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier N+1.

L'amortissement prorata temporis est, pour sa part, calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine.

Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M832 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour :

- Les subventions d'équipements versées ;
- Les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000€ TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé.

Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.



**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :**

#### DÉCIDENT

- d'approuver les durées d'amortissement des biens du CDG35 indiqués ci-dessus ;
- d'adopter la demande de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ;
- d'adopter l'aménagement de la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipements versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 €, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer tout document émanant de ce rapport.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## C. M57 : application de la fongibilité des crédits

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil d'administration à déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, la Présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

### AUTORISENT

- madame la Présidente à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- madame la Présidente à signer tout document émanant de ce rapport.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

À l'aide d'un diaporama, sont présentés les budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes sont présentés :

### DOSSIER FINANCIER



#### Présentation du BUDGET PRIMITIF 2024

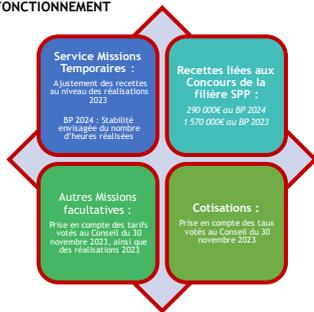
### SOMMAIRE

#### ▪ BUDGET PRIMITIF 2024

- Budget Principal
- Budget Annexe Concours (Coopération interrégionale)
- Budget Annexe Régional Concours (Coopération régionale)

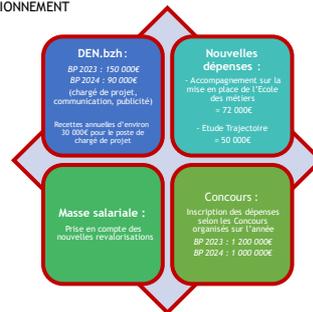
## BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

Eléments de contexte utiles à la construction budgétaire 2024:  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

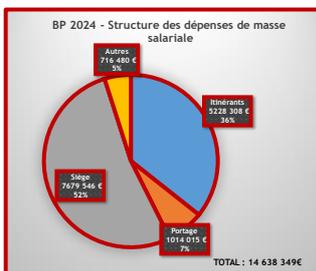
Eléments de contexte utiles à la construction budgétaire 2024:  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

Prépondérance des dépenses de masse salariale dans les dépenses de fonctionnement

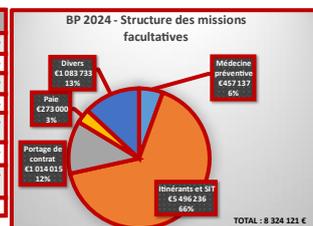
Chapitre	BUDGET 2024	
011 - Charges à caractère général	2 754 612 €	14,11%
012 - Charges de personnel	15 149 188 €	77,60%
014 - Atténuation de produits	10 000 €	0,05%
65 - Autres charges de gestion courante	1 179 457 €	6,04%
66 - Charges financières	50 000 €	0,25%
67 - Charges exceptionnelles	80 000 €	0,41%
042 - Dotations aux amortissements	300 000 €	1,54%
<b>TOTAL</b>	<b>19 523 257 €</b>	



## BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

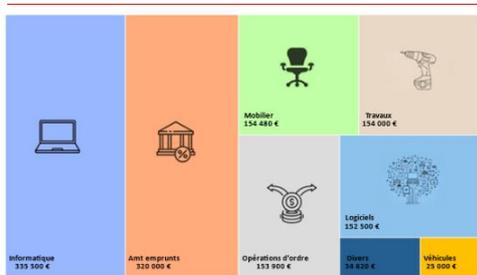
Prépondérance des recettes des missions facultatives dans les recettes de fonctionnement

Chapitre	BUDGET 2024	
002 - Excédent reporté	3 300 000 €	16,90%
013 - Atténuation charges	159 000 €	0,81%
70 - Produits des activités	15 101 855 €	77,35%
74 - Dotations, subventions	249 030 €	1,28%
75 - Autres produits de gestion courante	559 372 €	2,86%
77 - Produits exceptionnels	100 €	0,01%
042 - Reprise amortissements provisions	153 900 €	0,79%
<b>TOTAL</b>	<b>19 523 257 €</b>	



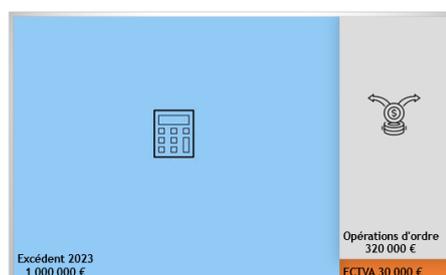
## BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

Dépenses d'investissement = 1 330 000€



## BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

Recettes d'investissement = 1 330 000€



## BUDGET ANNEXE COOPERATION CONCOURS GRAND OUEST

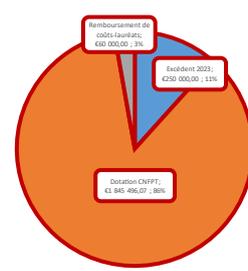
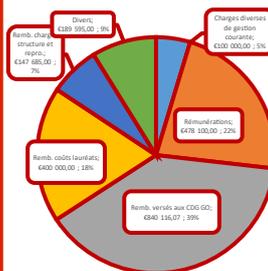
BUDGET PRIMITIF 2024



## BUDGET ANNEXE COOPERATION CONCOURS GRAND OUEST BUDGET PRIMITIF 2024

Dépenses totales : 2 155 496 €

Recettes totales : 2 155 496 €

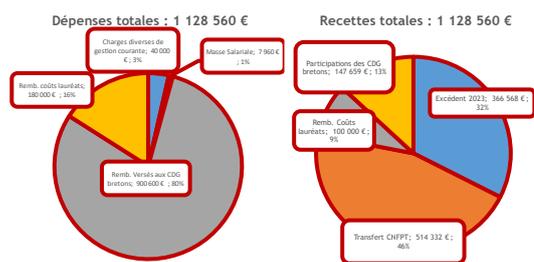


## BUDGET ANNEXE COOPERATION CONCOURS REGIONALE



BUDGET PRIMITIF 2024

## BUDGET ANNEXE COOPERATION CONCOURS REGIONALE BUDGET PRIMITIF 2024



## D. Budget Principal du CDG : budget primitif 2024

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, présente aux administrateurs le BP 2024 du Budget Principal du CDG.

### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	2 754 612.70	002-Résultat de fonctionnement 2023	3 300 000.00
012-Charges de personnel et frais assimilés	15 149 187.77	013-Atténuations de charges	159 000.00
014-Atténuation de produits	10 000.00	70-Produits des activités	15 101 854.75
65-Autres charges de gestion courante	1 179 457.00	74-Dotations, subventions et participations	249 030.00
66-Charges financières - Intérêts	50 000.00	75-Autres produits de gestion courante	559 372.72
67-Charges exceptionnelles	80 000.00	76-Produits financiers	0.00
023-Virement à la section d'investissement	0.00	77-Produits exceptionnels	100.00
042-Opérations d'ordre	300 000.00	042-Opérations d'ordre	153 900.00
<b>TOTAL</b>	<b>19 523 257.47</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 523 257.47</b>

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
16-Emprunts et dettes assimilées	320 000.00	001-Résultat d'investissement 2023	1 000 000.00
20-Immobilisations incorporelles	158 500.00	10-Dotations, fonds divers et réserves	30 000.00
21-Immobilisations corporelles	687 600.00	040-Opérations d'ordre	300 000.00
23-Immobilisations en cours	10 000.00		
040-Opérations d'ordre	153 900.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 330 000.00</b>

Le budget primitif 2024 du Centre de Gestion atteint un volume de 20 853 257.47 €. Il est arrêté à la somme de 19 523 257.47 € en équilibre pour la section de fonctionnement et à 1 330 000 € en équilibre pour la section d'investissement.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- le Budget Primitif 2024 du Budget Principal par chapitre.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## E. Affaires financières 2024

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, propose aux membres du Conseil d'Administration l'attribution des subventions et le versement des cotisations :

### 1. Subventions 2024

	Montants inscrits au BP					Prévisions BP 2024
	2019	2020	2021	2022	2023	
Association Directeurs de CDG	1 100.00	1 100.00	1 100.00	1 100.00	1 100.00	1 100.00
Amicale du Personnel du CDG	8 000.00	11 400.00	11 400.00	11 500.00	18 400.00	22 400.00
Université de Rennes 2	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	0.00
IEP de Rennes	7 500.00	7 500.00	7 500.00	7 500.00	7 500.00	7 500.00
Organisations syndicales	50 000.00	25 290.00	25 290.00	25 533.00	30 000.00	29 957.00
UNSA						800.00
CFTC						800.00
SUD						3 779.00
SNDG						800.00
SAMFAFPT						800.00
FO						1 846.00
CGT						5 390.00
CFDT						15 742.00
<b>TOTAL</b>	<b>68 100.00</b>	<b>46 790.00</b>	<b>46 790.00</b>	<b>47 133.00</b>	<b>58 500.00</b>	<b>60 957.00</b>

## 2. Cotisations 2024 renouvelées

	Montants inscrits au BP					Prévisions BP 2024
	2019	2020	2021	2022	2023	
Fédération Nationale des CDG	16 051.50	16 000.00	16 000.00	15 500.00	15 500.00	15 500.00
Association "Au bout du Plongeur"	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
CNAS	80 000.00	70 000.00	80 000.00	89 000.00	40 000.00	36 450.00
ADIAJ (association le développement de l'information administrative et juridique)	30.00	30.00	30.00	50.00	50.00	50.00
Réseau Finances Publiques 35	330.00	350.00	350.00	350.00	350.00	350.00
ACPUSI (Club utilisateurs du logiciel CIVIL Net RH)	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
AFCDP (Association française des délégués à la protection des données)	450.00	450.00	450.00	450.00	450.00	450.00
GIP national Informatique	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00	6 400.00
ADN Ouest (Association du numérique)	1 000.00	1 000.00	1 000.00	630.00	630.00	700.00
Association des archivistes français					105.00	150.00
Adhésion Réseau Déclic (acteurs mutualisation informatique et numérique)					850.00	850.00
<b>TOTAL</b>	<b>102 661.50</b>	<b>92 800.00</b>	<b>102 800.00</b>	<b>110 780.00</b>	<b>62 735.00</b>	<b>61 200.00</b>

En réponse à Emmanuelle ROUSSET, il est précisé que les subventions versées aux organisations syndicales sont calculées en fonction des résultats obtenus aux élections professionnelles de décembre 2022, avec un forfait minimum.

Jean-Virgile CRANCE s'interroge sur l'augmentation de la subvention à l'amicale du personnel. Ludivine LAUNAY précise que la cotisation au CNAS étant forfaitaire, il était plus intéressant d'attribuer des chèques cadhoc aux agents des missions temporaires qui pouvaient en bénéficier. En effet, ces derniers font peu appel aux prestations du CNAS.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- les subventions et cotisations 2024.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## F. Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée : budget primitif 2024

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, présente aux administrateurs le BP 2024 du Budget Annexe de la Coopération Concours Grand-Ouest intégrée.

Fonctionnement	DÉPENSES		RECETTES	
	011 - Charges à caractère général	1 576 301.07 €	Excédent 2023	250 000.00 €
	012 - Charges de personnel	478 100.00 €	70 - Produits des activités	1 905 496.07 €
	65 - Autres charges de gestion courante	101 095.00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 155 496.07€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 155 496.07€</b>

Le Budget Annexe « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » ne comporte pas de section d'investissement.

Le budget annexe primitif pour l'exercice 2024 est arrêté en équilibre à la somme de 2 155 496.07€.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Grand-Ouest intégrée » par chapitre.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## G. Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale : budget primitif 2024

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, présente aux administrateurs le BP 2024 du Budget Annexe de la Coopération Concours Régionale.

Fonctionnement	DÉPENSES		RECETTES	
	011 - Charges à caractère général	1 080 599.68 €	002 - Excédent 2023	366 568.17 €
	012 - Charges de personnel	7 960.00 €	70 - Produits des activités	614 332.35 €
	65 - Autres charges de gestion courante	40 000.00 €	74 - Dotations, subventions et Participations	147 659.16 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 128 559.68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 128 559.68 €</b>

Le Budget Annexe « Coopération Concours Régionale » ne comporte pas de section d'investissement.

Le Budget primitif pour l'exercice 2024 est arrêté en équilibre à la somme de 1 096 482.11 €.



**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :**

**ADOPTENT**

- **le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la « Coopération Concours Régionale » par chapitre.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

---

# LES DÉLIBÉRATIONS

---

## A. Barème de rémunération des intervenants : révision de la rémunération des concepteurs de sujets

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que, en novembre 2016, les 14 Présidents du Grand-Ouest ont validé une proposition harmonisée de rémunération des examinateurs, intervenants et membres des jurys de concours et d'examens professionnels, sur la base de travaux réalisés au niveau national.

Le Conseil d'Administration a ainsi adopté, par délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, une grille de rémunération harmonisée sur l'interrégion applicable à partir des opérations de 2017.

Ce barème de rémunération a, depuis cette date, été mis à jour par trois délibérations du Conseil d'Administration : celle n° 20-45 du 10 juin 2020 (revalorisation la participation financière des élèves sujets mineurs pour les opérations de la filière artistique), celle n° 23-42 du 30 mars 2023 (ajout des opérations de la filière sapeurs-pompiers professionnels) et celle n° 23-91 du 12 octobre 2023 (révision de la rémunération des surveillants et élèves sujets majeurs). Celui-ci prévoit notamment en annexe financière 2 une grille de rémunération des concepteurs de sujets qui n'a pas été actualisée depuis 2016.

Pour information, en mars 2023, la Cellule Pédagogique Nationale (CPN) a initié un travail de mise à jour du barème national de rémunération des concepteurs de sujets et examens professionnels. Les propositions formulées par la CPN ont été adoptées par l'ensemble des CDG lors de la réunion de la commission recrutement concours de l'ANDCDG du 5 juillet 2023.

L'actualisation concerne :

- D'une part, la nature des épreuves et le type d'opération afin de tenir compte des modifications législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière actualisation (nouvelles épreuves de la filière SPP, modification des épreuves de la filière médico-sociale...);
- D'autre part, la réévaluation, en tant que de besoin, du nombre d'heures maximum rémunéré pour une conception de certains sujets même de catégorie C. En effet, une rémunération tenant compte du temps passé et des difficultés de conception permet de maintenir la qualité et le niveau des sujets fournis par les intervenants concours qui sont, par ailleurs, sollicités pour d'autres activités accessoires souvent mieux rémunérées (par exemple : formation du CNFPT). En outre, les CDG pourront être plus exigeants sur la qualité des sujets et des indications de corrections élaborées par ces examinateurs.

Lors de l'instance de suivi et de développement du 24 mai 2023, les Présidents ont donné leur accord afin que les CDG du Grand Ouest s'harmonisent, au cours de la réunion technique d'Alençon le 7 juillet dernier, sur le nombre d'heures maximum fixé dans le Grand-Ouest.

La proposition d'actualisation de l'annexe financière 2 a été validée par les 14 Présidents du Grand-Ouest lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation qui s'est déroulée à Nantes le 9 novembre 2023.

Ainsi, les CDG ont été invités à faire délibérer leur Conseil d'Administration pour actualiser le barème de rémunération des concepteurs de sujets (mutualisé pour l'interrégion Grand-Ouest), à compter des opérations 2024.

Serge BOUDET demande s'il y a des exemples de temps de préparation des sujets suivant les concours.

Laurent ZAM précise que cela dépend en effet du type d'épreuves comme cela est précisé en annexe. Il souligne que la partie « rémunération du concepteur du sujet » est peu important sur le montant total du concours.



Considérant qu'il convient d'actualiser l'annexe financière 2 de la délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifiée fixant une grille de rémunération harmonisée sur l'interrégion Grand-Ouest, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- **l'actualisation de l'annexe financière 2 de la délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 susvisée.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## B. Mutualisation des sujets de catégorie C entre les CDG du Grand-Ouest : adoption de la convention cadre

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que les Centres de Gestion de la coopération Grand-Ouest sont de plus en plus souvent amenés à partager ou mutualiser les sujets de concours et d'examens professionnels de catégorie C. Ces partenariats donnent lieu à des conventions qui se font au cas par cas.

Lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation de la coopération concours GO du 9 novembre 2022 qui s'est déroulée à Rennes, les 14 Présidents ont donné leur accord afin de mutualiser la conception des sujets de concours et examens professionnels de catégorie C en mettant en place une cellule pédagogique Grand-Ouest, telle qu'elle existe au niveau national pour la fourniture de sujets pour les opérations de catégories A et B.

Cette mutualisation permet de partager les sujets en instituant un dispositif pérenne, d'effectuer des économies d'échelle et de renforcer la coopération concours Grand-Ouest par l'utilisation de sujets communs.

En 2023, les responsables concours ont constitué un groupe de travail piloté par le CDG 22 chargé d'élaborer une convention cadre de mutualisation fixant d'une part, les modalités de fonctionnement général de cette cellule pédagogique Grand Ouest (pilotage, principes communs d'élaboration des sujets, étapes et calendrier de conception des sujets, conditions de sécurité et d'utilisation des sujets (principal et de secours)) et d'autre part, les conditions financières d'utilisation de ces sujets communs.

Si les modalités de fonctionnement général de cette mutualisation n'ont pas fait l'objet de remarque de la part des Présidents, celles sur les conditions financières de session des sujets ont fait débat lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation de la coopération concours GO le 9 novembre 2023 à Nantes.

En effet, les Présidents avaient le choix entre deux options :

- soit les CDG fournisseurs mettent les sujets à disposition des centres utilisateurs à titre gratuit, selon le principe de la gratuité/réciprocité,
- soit les CDG fournisseurs facturent aux centres utilisateurs le montant de la conception des sujets selon une formule commune.

Après concertation, les Présidents ont décidé d'inscrire, à titre expérimental pour une durée de deux ans, le principe de gratuité/réciprocité dans la convention cadre de mutualisation. Un état récapitulatif des coûts d'élaboration des sujets sera ainsi présenté chaque année aux membres de l'instance stratégique afin de s'assurer que ce principe correspond bien aux intérêts de chaque CDG.

Sébastien ANDRÉ fait ensuite un point de situation sur le contentieux du concours de capitaine des sapeurs-pompiers. Il souligne que le jugement devrait intervenir le 26 janvier. Il précise que si le TA suit les conclusions du rapporteur public, il devrait être enjoint au CDG 35 de reprendre la procédure des concours de capitaine des sapeurs-pompiers professionnels, session 2023, au stade des épreuves de préadmission pour le concours externe et d'admission pour le concours interne.

Au regard des frais engagés sur ce concours, le CDG 35 sera obligatoirement déficitaire sur ces contentieux.

Gaëlle MESTRIES remercie à nouveau les services du CDG 35 sur la qualité de l'organisation des concours. Elle considère que les autres CDG organisateurs se retrouvent piégés par les faiblesses de Mayotte, ce qui entraîne des difficultés en termes de carrières pour les candidats qui sont suspendus à une décision de justice qui traîne. D'éventuels recours pourraient intervenir.



Considérant qu'il convient d'actualiser l'annexe financière 2 de la délibération n° 16-81 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifiée fixant une grille de rémunération harmonisée sur l'interrégion Grand-Ouest, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'adopter les principes de la convention cadre relative à la mutualisation des sujets des concours et examens professionnels de catégorie C entre les Centres de Gestion de la coopération Grand-Ouest ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention cadre pour une durée de deux ans.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## C. Formation des élus locaux : accès et financement

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que, par ses articles L2123-12, L3123-10 et L4135-10, le CGCT prévoit expressément une obligation sur la formation des élus pour les conseillers municipaux, départementaux, régionaux et les élus d'EPCI. Le législateur n'a pas étendu cette obligation aux autres mandats bien souvent consécutifs au mandat initial, comme pour les administrateurs des Centres de Gestion.

Il semble toutefois souhaitable de prévoir, par délibération, la possibilité pour le CDG de faciliter l'accès des membres du Conseil d'Administration à certaines formations en lien avec leur mandat au sein de la structure.

Ainsi, bien que le CDG 35 ne soit pas soumis à l'obligation de prévoir des crédits de formation concernant les élus membres du Conseil d'Administration (dépense obligatoire pour le « bloc communal »), madame la Présidente propose que l'accès et le financement d'actions de formation soient prévus au budget primitif 2024.

### a. Objet et contenu des formations

Le financement s'exerce pour des **formations relatives à l'exercice du mandat de l' élu local**. Aussi, les membres du Conseil d'Administration peuvent-ils prétendre à des actions de formation **en lien avec leur responsabilité en tant qu'employeur**.

Les **orientations** de ces formations doivent correspondre aux 4 objectifs du Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2020-2026 :

- Restaurer l'attractivité de la FPT
- Cultiver toutes les dimensions du dialogue social
- Favoriser le bien-être au travail dans les services publics locaux
- Aider les collectivités dans les transitions sociétales et numériques.

Par ailleurs, le contenu de la formation délivrée doit être conforme au répertoire des formations arrêté par le ministre en charge et publié en annexe de l'arrêté du 13 avril 2023.

### b. Organismes de formation

La formation doit être délivrée **par un organisme de formation agréé** par le ministre chargé des collectivités locales.

*En Ille-et-Vilaine, à ce jour, seuls 2 organismes sont agréés : l'IEP de Rennes et l'ARIC.*

Des formations collectives peuvent être proposées mais chaque élu reste libre de choisir son organisme agréé et d'y prendre part ou non.

### c. Financement

La formation des élus ne constitue pas une dépense obligatoire pour les Centres de Gestion. Aussi, une inscription budgétaire de 6 000 € est-elle proposée au budget primitif 2024.

### d. Procédure

Voici la procédure à suivre :

- 1) L' élu sollicite la Présidente et appuie sa demande par la présentation d'un devis (par un organisme agréé) ;
- 2) La Présidente approuve ou rejette la demande ;
- 3) Si la formation est approuvée, un contrat est conclu entre le CDG et l'organisme de formation ;
- 4) L'organisme dispense la formation et remet à l' élu une attestation de participation ;
- 5) La présentation de cette attestation permet au CDG de régler la facture à l'organisme de formation.

Il est également envisagé pour l'année 2024 de proposer une formation collective aux élus du CDG, lui permettant de se retrouver autour d'un thème commun.

Un débat s'engage entre les administrateurs sur l'importance des formations, notamment sur les RH, à l'attention des élus et regrettent parfois l'annulation des formations ARIC du fait du faible nombre d'inscrits.

Chantal PÉTARD-VOISIN souligne que ce sujet a été évoqué avec la Présidente de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine. De plus, la Présidente de l'ARIC est désormais Présidente du CDG 56.

Murielle DOUTÉ-BOUTON s'interroge sur l'organisation de webinaires courts par le CDG, à l'instar de ce qui est pratiqué par l'AMF.

Bernard PIEDVACHE souligne que le budget de l'ARIC ne permet pas de proposer plus de formations ni de maintenir celles dont le nombre d'inscrits est trop faible.

La Présidente rappelle la formation organisée par Séverine GAUBERT sur les instances ainsi que le théâtre-forum sur le statut d' élu et la relation élus/agents.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- de prendre acte du cadre juridique relatif à l'accès et au financement des formations des élus du CDG ;
- d'adopter les orientations relatives au contenu des formations accessibles ;
- d'approuver la proposition d'inscription budgétaire et la procédure de demande de formation.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## D. Comptes Épargne Temps : prise en charge

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux administrateurs que le Compte Épargne Temps (CET) a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (délibération n° 19-49 du 04/07/2019).

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit, en son article 11, que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou le détachement, de collectivité ou d'établissement.

- Le 12 décembre 2023, un agent de catégorie C, adjoint administratif territorial, a quitté le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine par mutation pour la Mairie de Le Pouliguen. Il bénéficiait d'un CET d'1 jour.
- Le 18 décembre 2023, un agent de catégorie C, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, a quitté le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine par mutation au Conseil départemental. Il bénéficiait d'un CET de 20 jours.

Une convention financière du compte épargne temps sera établie entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et :

- la Mairie de Le Pouliguen pour un montant de 75 € (1 jour à 75 €).
- le Conseil départemental pour un montant de 1 500 € (20 jours à 75 €).



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'adopter les conventions financières intervenir avec la mairie de Le Pouliguen pour un montant de 75 € et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 1 500 € ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer lesdites conventions.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## E. GIP Informatique : protocole transactionnel, renouvellement de la convention d'adhésion aux applications et avenir de certains logiciels

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que le GIP informatique des CDG est en voie de règlement des contentieux avec les 3 CDG dont celui d'Ille et Vilaine pour le règlement des dettes liées à des mises à disposition d'agents en 2022 et au premier semestre 2023.

Dans le cadre du projet de protocole transactionnel, les parties reconnaissent le contexte particulier du GIP informatique et la réalité du service apporté par les agents pendant cette période.

Il est convenu que ce protocole permettra de payer les titres de recettes en attente, soit 286 773,13 € et des intérêts moratoires de retard à hauteur de 6 322,40 €.

Par ailleurs, il est nécessaire d'adopter la nouvelle convention d'utilisation des applications proposées par le GIP pour la continuité de leur exploitation. Il est rappelé que le CDG 35 utilise les logiciels et outils suivants :

- Site Emploi Territorial - Place Emploi Public
- Agirhe Concours
- Agirhe conseils médicaux
- Hébergement conseils médicaux
- Missions Temporaires
- Comptabilité analytique.

Dans la feuille de route du GIP dessinée pour 2024 par le nouveau Directeur et le Conseil d'Administration du GIP, les enjeux sont importants sur l'avenir des applications qui sont quasiment toutes vieillissantes. Des études ont commencé pour préciser la stratégie sur chacun des logiciels en définissant des plans de financement et un ordre de priorité mais également les moyens humains nécessaires.

Deux applications seront particulièrement impactées :

- Comptabilité analytique avec la simplification attendue de l'outil et la mise en valeur des résultats des coûts de revient calculés. Il est à noter une croissance exponentielle du nombre de CDG adhérents qui est passé de 4 à plus de 15, et probablement 20 dans quelques semaines.
- Missions temporaires qui sera désormais utilisé par 10 CDG avec des modules spécifiques de facturation, de contacts et de frais de déplacements.

Au-delà du changement probable de logiciels, les impacts organisationnels ne seront pas neutres au niveau du CDG 35 qui s'est historiquement appuyé sur ces produits internes et les fonctionnalités seront différentes dans les nouvelles versions.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

#### DÉCIDENT

- d'adopter le protocole transactionnel à intervenir avec le GIP Informatique ;
- d'adopter la nouvelle convention d'utilisation des applications proposées par le GIP pour la continuité de leur exploitation ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer lesdits documents ainsi que toute pièce nécessaire à leur exécution.

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## F. Marque employeur DEN.bzh : récapitulatif et avenants aux conventions

Murielle DOUTÉ-BOUTON rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion (CDG) bretons de la Fonction Publique Territoriale, la gestion du projet relatif à l'attractivité des métiers territoriaux a été mutualisée à travers le développement de la marque employeur DEN.bzh.

À mesure du développement du projet, 3 conventions ont été successivement passées entre les 4 partenaires pour se doter de moyens d'actions mutualisés et sécuriser les procédures :

- La convention constitutive du groupement de commandes de juillet 2021 ;
- La convention de financement du poste de chargée de mission « marque employeur » du 17 juin 2022 ;
- La convention de répartition des coûts liés à la propriété de la marque du 7 novembre 2022.

La réussite du lancement de cette marque employeur régionale et ses premiers effets sur la meilleure visibilité de nos services d'intérim et de nos dispositifs de formation conduisent désormais à s'inscrire dans la durée avec un rayonnement croissant.

### DEVENEZ DEN.bzh !

Les prochaines étapes prévoient de valoriser les acteurs qui se reconnaissent dans la démarche. Se félicitant de rejoindre la « grande famille territoriale de Bretagne », ils souhaitent à leur tour utiliser la bannière DEN.bzh, comme signe de ralliement.

- Les témoignages d'agents satisfaits d'avoir obtenu un poste épanouissant et utile grâce aux « tremplins des CDG » ont vocation à se multiplier sur le portail et les réseaux sociaux.
- En parallèle, il est prévu de permettre aux collectivités qui le souhaitent de s'adosser à la marque bretonne du service public local, en devenant ambassadeurs de cette marque (charte d'engagement en cours de diffusion).
- Pour les organismes de formation, dès lors qu'un cursus débouche principalement sur des métiers territoriaux, un processus de labellisation pourrait être proposé.

## OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT

La maturation du projet et la pratique de coopération depuis 2 ans permettent de mieux appréhender les moyens nécessaires et de développer les réalisations internes grâce à une appropriation des « codes de marque ».

Lors de la conférence des Présidents des 4 CDG bretons du 6 décembre dernier, a été acté, sous réserve de délibérations concordantes des assemblées délibérantes des Centres de Gestion, d'ajuster les modalités de prise en charge financière des dépenses associées à la marque employeur comme suit :

- Mise à jour annuelle et application de la clé de répartition sur les dépenses prévues dans le Dossier Qualitatif Estimatif (DQE) du groupement de commande : prestations fournies par Précontact, renouvellement des abonnements Précontact et Beetween ;
- Répartition en 4 parts égales des dépenses de la chargée de mission de la marque employeur et des autres dépenses (hors DQE) ;
- Prise en charge unitaire par chaque CDG des dépenses lui étant affectées en propre. Exemple : nombre de licences métier, participation à des séminaires...

## MODIFICATION DES CONVENTIONS PAR AVENANT

### ○ La convention constitutive du groupement de commandes

Cette convention, en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2025, fixe les dépenses structurantes du projet de marque employeur établies suite à un appel d'offres réalisé en 2021 dans le cadre d'un groupement de commandes :

- Stratégie de communication avec logo, charte graphique et contenus opérationnels multimédias ;
- Portail internet avec modules de publication, référencement, community-management

Il est proposé d'en modifier, par avenant, l'article 8 relatif aux modalités financières et ainsi d'instaurer **l'actualisation annuelle de la clé de répartition** appliquées aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

	Clé de répartition 2022 -2023	Clé de répartition 2024
CDG 22	32.02 %	33,14 % (+ 1,12 points)
CDG 29	22.06 %	21,41 % (- 0,65 points)
CDG 35	28.44 %	27,06 % (- 1,38 points)
CDG 56	17.47 %	18,39 % (+ 0,92 points)

### ○ La convention de financement du poste de chargée de mission « marque employeur ».

Afin d'animer la marque employeur entre les 4 CDG et les collectivités bretonnes et suivre les marchés avec les prestataires, un poste de chargé de mission a été créé pour une durée d'un an de mars 2022 à mars 2023.

Au regard du rôle essentiel de ce poste, les CDG bretons ont prolongé ce poste d'un an par délibération n° 2023-44 du 30 mars 2023.

L'animation du réseau des acteurs du projet (4 services Communication, 4 services Intérim, 4 services Formation, prestataires, relais et partenaires...) ainsi que la poursuite de la dynamique de promotion et de déploiement de la marque requièrent de **maintenir ce poste de chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2026**.

L'avenant a donc pour objet de prolonger la durée de la convention et de **répartir à parts égales les charges afférentes entre les CDG**.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 ACTUALISÉ

En intégrant ces évolutions le budget prévisionnel 2024 lié à la marque employeur DEN.BZH se répartirait ainsi :

Montants TTC	TOTAL	CDG 22	CDG 29	CDG 35	CDG 56
Rappel 2022	<b>326 325</b>	97 734	85 599	80 623	46 755
Rappel 2023	<b>287 957</b>	86 860	73 467	78 302	49 329
<b>BP 2024</b>	<b>236 672</b>	68 354	59 206	55 841	53 271

Serge BOUDET souligne l'intérêt de communiquer sur cet outil afin qu'il soit connu de tous et demande si les syndicats régionaux en ont eu connaissance.

Madame la Présidente précise qu'il leur avait été présenté lors de la rencontre annuelle.

Alain FOUGLÉ estime qu'il faut promouvoir DEN.bzh auprès des syndicats qui sont de futurs ambassadeurs potentiels.



**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :**

### DÉCIDENT

- **d'adopter les avenants aux conventions** (avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes de juillet 2021, avenant n° 2 à la convention de financement du poste de chargée de mission « marque employeur » du 17 juin 2022 et convention de répartition des coûts liés à la propriété de la marque du 7 novembre 2022).
- **d'autoriser madame la présidente à signer lesdits avenants.**

**Les crédits nécessaires à la mise en œuvre seront inscrits au budget prévisionnel 2024.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	19
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## G. Missions temporaires : partenariat hors convention générale missions facultatives - EPTB Eaux et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'accès à certaines des missions facultatives du Service Mobilité - Emploi - Compétences peut être élargi à d'autres établissements que ceux éligibles à la convention générale d'utilisation des services si leurs besoins le justifient :

- Établissements à vocation d'utilité publique et/ou d'intérêt général,
- Collectivités locales hors département.

C'est dans ce contexte que l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Eaux et Vilaine, situé à La Roche Bernard (56), sollicite la possibilité de recours à la mise à disposition de personnel du CDG 35.

La collectivité souhaite en effet faire appel aux missions temporaires pour un remplacement maternité d'un encadrant technique (26 agents à manager) de mars à septembre à Châteaugiron.

Le CDG 44 a émis un accord favorable à la conclusion de ce partenariat exceptionnel.

Une convention particulière définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.



Madame Aude de la VERGNE ne prenant pas part au vote en sa qualité de membre du Bureau de l'établissement public territorial de Bassin Eaux et Vilaine,

**Les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

### DÉCIDENT

- **d'adopter la convention de partenariat entre l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Eaux et Vilaine et le CDG 35 pour la mise à disposition d'un agent en mission temporaire ;**
- **d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention.**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	20
• Membres présents avec voix délibérative :	18
• Pouvoirs :	8
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

A la fin de la présentation des rapports, Chantal PÉTARD-VOISIN souligne aux membres du Conseil d'Administration que le séminaire du GIP, organisé une fois par an, se déroulera en 2024 sur 3 jours au Domaine des Ormes à Dol-de-Bretagne.

Elle les informe également de l'abandon du projet d'établissement public national engagé par la FNCDG.

# LES ACTUALITÉS DU CDG 35

## A. Publications et focus

DATE	INTITULÉ
10 novembre 2023	Territoriales de Bretagne : inscrivez-vous !
13 novembre 2023	Le Rapport Social Unique : 2 webinaires pour vous accompagner
21 novembre 2023	Journée de la laïcité (visioconférence proposée par l'ANDCDG)
1 <sup>er</sup> décembre 2023	Revaloriser le métier de secrétaire de mairie (visite sénatrice Françoise Gatel)
13 décembre 2023	Licence professionnelle des métiers territoriaux : Un cursus plébiscité (signature nouvelle convention avec Rennes 2 et le CNFPT)
15 décembre 2023	Régime indemnitaire et leviers financiers d'attractivité (publication étude de l'Observatoire de l'emploi régional)
22 décembre 2023	Forum de l'emploi public breton à Brest (Save the date)
4 janvier 2024	Vœux 2024

# LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

## A. Bureau et Conseil d'Administration

Bureau	Conseil d'Administration
Jeudi 11 janvier 2024	Jeudi 25 janvier 2024
Jeudi 21 mars 2024	Jeudi 4 avril 2024
Jeudi 6 juin 2024	Jeudi 20 juin 2024
Jeudi 19 septembre 2024	Jeudi 3 octobre 2024
Jeudi 14 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024

## B. Commissions Paritaires : CAP - CCP

Commission Administrative Paritaire	Commission Consultative Paritaire
Mardi 30 janvier 2024 (matin)	
Mardi 26 mars 2024 (matin)	Mardi 26 mars 2024
Mardi 4 juin 2024 (catégories A et C)	
Mercredi 5 juin 2024 (catégorie B)	Mardi 18 juin 2024
Mardi 24 septembre 2024 (matin)	Mardi 24 septembre 2024
Mardi 3 décembre 2024 (matin)	Mardi 3 décembre 2024

## C. Comité Social Territorial départemental

Comité Social Territorial
Jeudi 15 février 2024
Jeudi 18 avril 2024
Jeudi 27 juin 2024
Jeudi 12 septembre 2024
Jeudi 24 octobre 2024
Jeudi 12 décembre 2024

## D. Conseil Médical

Conseil Médical formation plénière - collectivités affiliées -
Jeudi 8 février 2024
Jeudi 18 avril 2024
Jeudi 13 juin 2024
Jeudi 5 septembre 2024
Jeudi 7 novembre 2024

## E. Autres rencontres

- **Instance du Personnel :**
  - 11 avril 2024
  - Octobre 2024
- **Commission des Employeurs Territoriaux :**
  - 16 avril 2024 - CC Bretagne Romantique
  - Octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, clôt la séance à 11 H 45.

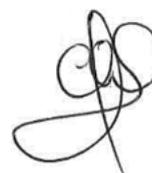
Le Secrétaire de Séance



Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente,



Chantal PÉTARD-VOISIN

---

# ANNEXES

---